

GROUPEMENT PREVENTION DES RISQUES  
Antenne Nord

Affaire suivie par Capitaine Laurent Saison

☎ : 04-90-81-71-45 ou 46  
saison.l@sdis84.fr

Nos Réf : GPPR-AN/LS/GG/20222-101

Orange, le 24 FEV. 2022

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours

à

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Gabriel Andéol  
84190 GIGONDAS

**ARRIVÉE**

**28 FEV. 2022**

**MAIRIE DE GIGONDAS**

**Désignation** : PLU DE GIGONDAS

**Adresse** : 84190 GIGONDAS

**Objet** : Modification n° 3

**Transmission reçue le** : 01/02/2022

**Affaire suivie par** : Capitaine Laurent SAISON

**Inscrit au logiciel WebPrev sous le n°** P84049-00061

Par transmission rappelée en référence, vous avez bien voulu m'informer de la 3<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Les objectifs de cette modification n'appellent aucune observation de ma part.

Pour le DDSIS et par ordre,  
le chef de l'Antenne Nord,



Capitaine Laurent SAISON.



# MAIRIE de GIGONDAS

“ Les Dentelles de Montmirail ”

**Monsieur le Comandant TERSEN Patrice**  
 Service Départemental Incendie et Secours SDIS  
 Groupement Haut Vaucluse  
 707 Rue Rodolphe d'Aymard  
 84 100 ORANGE

Gigondas, le 25 janvier 2022

**Objet : modification n°3 – PLU Gigondas**  
**Lettre Recommandée A.R.**

Monsieur le Commandant,

La commune de Gigondas a engagé une modification de son Plan Local d'Urbanisme qui a pour objectifs de :

- Autoriser (sous conditions), en zone A, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.
- Augmenter la hauteur maximale autorisée des constructions en zone UCC.

Nous vous notifions par la présente le dossier de cette modification. Nous vous précisons également que le début de l'enquête publique est souhaité **le lundi 7 mars 2022**.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 5 janvier 2012 entrée en vigueur le 1er janvier 2013, à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification peut éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire. Cela signifie que les avis doivent être transmis en mairie avant le début de l'enquête publique afin de pouvoir être intégrés au dossier d'enquête et ainsi pouvoir être éventuellement pris en compte lors de

NOM : PLU DE GIGONDAS  
 WP : P84069-00061 Créé : 22/02 Suivi : LS

Reçu par @		
ERP 1 <sup>er</sup> groupe et LAS		SCD
ERP 5 <sup>ème</sup> sans sommeil		GN6
Habitation, Lotissement		Construction en forêt
Code du Travail		Autre : .....
Retour non consulté		Retour ADAP 5 <sup>ème</sup>
COURRIER N° <u>2022-101</u>		
DATE DE RECEPTION <u>01 FEV. 2022</u>		

sur ce dossier, nous vous serions reconnaissant de nous transmettre vos observations avant le **5 mars 2022** afin de pouvoir le joindre au dossier. Avant cette date, nous considérerons que vous n'avez

l'honneur de nos respectueuses salutations.

Le Maire,  
 Michel MEFFRE



*(Handwritten signature)*

Site renommé  
 Cru réputé

